

LETTRE A MES COLLEGUES DEPUTES DU PRDS

"L'immunité dont vous voulez débattre est déjà levée depuis le 06 novembre"

J'ai appris sans surprise, que vous avez, au cours d'un débat à huis clos organisé hors des procédures du règlement, autorisé par acclamation, ce qui est interdit, la levée de mon immunité demandée irrégulièrement par le parquet. Ce faisant, vous avez contribué à la destruction du peu de dignité que vous avez, malgré tout, su maintenir pour l'Assemblée Nationale que sa gestion politique, administrative et financière par un président préoccupé surtout par la défense de ses prébendes, a empêché de jouer son rôle constitutionnel de rempart contre les agressions liberticides d'où qu'elles viennent et de modérateur des tentations totalitaires d'un pouvoir exécutif envahissant, de plus en plus personnalisé et imprévisible.

N'eut-il pas mieux valu pour votre pompeuse commission ad hoc qu'elle adoptât mon raisonnement et se posât mes interrogations, lorsque, décidant de se transporter de sa salle de réunion à ce cagibi faisant office de bureau pour le régisseur de la prison de Beila, elle me fit sortir de ma cellule, pour m'écouter? M'écouter selon son président à propos de la demande du parquet pour lever mon immunité! De quelle immunité, franchement, voulez-vous débattre, répondis-je? L'immunité du prisonnier dans sa cellule? "Je suis prisonnier depuis quatre jours, interdit de lecture, d'écriture, d'information et de nouvelles de ma famille, prisonnier au secret; j'ai été arrêté une première fois le 06 novembre dans mon bureau de la Direction de la Campagne à 16 heures environ, écroué dans cette même prison pendant une dizaine d'heures, relâché en liberté provisoire pendant 48 heures et arrêté de nouveau le 09 novembre à 5heures 45 du matin dans mon domicile. L'immunité dont vous voulez débattre, elle est déjà levée depuis le 06 novembre ou plus exactement elle était rendue superflue puisque de l'aveu même du procureur de la République, mon arrestation et ma poursuite judiciaire sont exécutées au titre du flagrant délit. Pourquoi dès lors, mes chers collègues, vous mêlez-vous d'une immunité qui ne vous concerne plus? Est-ce pour que votre président, toujours égal à lui-même, rende service au procureur qui est maintenant dans le pétrin puisqu'il se rend compte qu'il n'y a pas de

flagrant délit et même pas de délit?"

M'écouter au sujet de l'accusation? Alors, répondis-je, je n'ai plus rien à dire, mon interrogatoire par la police est terminé et j'ai déjà signé mon procès-verbal. Prenez connaissance de ma déposition et vous serez amplement édifiés.

Mes chers collègues, souvenez-vous des remarques que je fais souvent dans les commissions:

La première faisait ressortir que le travail parlementaire se fait surtout et principalement dans les commissions parlementaires et que ce travail ne sera satisfaisant que lorsque la présence des membres des commissions est rendue effectivement obligatoire conformément au règlement et que les députés disposent soit à titre individuel soit à titre collectif d'une assistance technique spécialisée de haute qualité. Si l'Assemblée Nationale et sa commission ad hoc se sont laissées discréditer d'une façon aussi grotesque à propos de cette levée d'immunité, c'est à cause de l'absence d'un conseil juridique qualifié. Les connaissances techniques des députés ne peuvent suffire et se substituer à ces conseils spécialisés. La preuve? La présence de deux avocats dans la commission ad hoc n'a pas empêché celui-ci de commettre des erreurs juridiques et d'échouer lamentablement. L'un d'eux, président de la commission, me regarda avec dans les yeux un éclair de chaude amitié due sans doute au fait que nous sommes tous les deux natifs de notre cher Aïtout, et me dit presque sous le sceau de la confidentialité: n'est-il pas plus utile pour vous de vous permettre de vous défendre en levant l'immunité? Ma défense, Maître, est mon innocence, elle est claire comme l'eau de roche: c'est la réalité; l'accusation est sans fondement, c'est une création de la police politique et une tentative de vengeance du régime. Le Deuxième, fils d'une famille prestigieuse pour sa contribution à la littérature et à la culture maure et par sa réputation politique dans la lutte contre l'anarchie et les rapines de la période précoloniale fit une sortie extravagante, hors sujet mais sans doute volontaire par le profit qu'il peut en tirer si elle est rapportée: quand même, vous et moi avons été élus en 2001, dans une élection parlementaire qui avait été qualifiée de libre et transparente

par les observateurs étrangers? Maître, répondis-je, si je ne vous démens pas pour vous faire plaisir, ne croyez pas que vous puissiez si aisément transposer la situation de 2001 sur celle de 2003 puisque les conditions de la liberté et de la transparence de l'élection ont été supprimées le 06 novembre, que de nouvelles formes de fraude inconnues jusqu'à présent ont été créées cette fois-ci et que les observateurs étrangers et nationaux ont été bannis.

La deuxième remarque importante dont vous vous souvenez sans nul doute est celle que j'ai faite lors de l'examen du budget 2003 du Ministère de la Justice dont le titulaire de l'époque est l'actuel Premier Ministre. Enchaînant avec les critiques d'autres députés relatives au mauvais fonctionnement de la justice, à son manque d'indépendance et à la corruption des juges souvent dénoncée par les justiciables, j'avais fait valoir qu'il était excessif de ranger tous les magistrats sous la même enseigne, qu'il y avait sans nul doute des magistrats d'excellente moralité, respectueux de la loi, disant le droit en toute circonstance, tenus par leur conscience professionnelle et par leur foi religieuse, mais que le problème du corps des magistrats réside dans ses BREBIS GALEUSES. Pour assainir la justice, le Ministère de la Justice doit se débarrasser de ses brebis galeuses. Le malheur est que le Ministère en est incapable, et qu'il est peut-être encouragé à en maintenir une bonne dose pour une raison que la raison ne connaît point. C'est peut-être, mes chers collègues, une de ces brebis galeuses qui vous a joué ce mauvais tour en vous impliquant à tort dans une procédure illégale de levée d'immunité.

Mes chers collègues, par votre faible conscience politique, vos faibles capacités intellectuelles d'analyse, votre préférence pour la liquidité et les inégalités, vous continuez à accepter, par le jeu de votre détestable majorité automatique, que votre Chambre reste domestiquée par un pouvoir exécutif qui vous méprise et vous écrase, par un gouvernement d'une poignée de voraces valets qui réduisent chaque jour un peu plus les espaces de liberté et refusent par cupidité les réformes politiques tendant à équilibrer les pouvoirs et démocratiser davantage la vie

politique.

Ne croyez pas un traître mot de ce que peut dire le Parquet, le Ministre de la Justice ou le Ministre chargé des Relations avec le Parlement: ce sont des valets qui diffusent une accusation grossière, fabriquée et décidée par le chef de la police politique pour assouvir une des nombreuses rancunes de ses maîtres.

Ils m'accusent d'être l'auteur ou le coauteur d'un document anonyme présenté le mercredi 05 novembre dans une conférence de presse par le Directeur de campagne du candidat sortant, document enfantin, mal rédigé, surréaliste, prévoyant la formation d'un gouvernement provisoire à la faveur d'une insurrection populaire. Prenant cette attaque véhémente, inattendue et inopportune de la part d'un Directeur de campagne, pour une accusation politique, j'ai fait un démenti cinglant le même jour dans une conférence de presse. Cette accusation politique est maintenant transformée par le Directeur de la police politique et par le Parquet en accusation judiciaire. Mon Directoire a également émis contre le candidat sortant et son Directeur de campagne une grave accusation politique de hold-up électoral par la fraude; la fraude est interdite par la loi, alors pourquoi le Parquet ne transforme-t-il pas cette accusation politique en accusation judiciaire? Je n'ai lu le document que le 06 novembre à l'heure de la sieste quand un de mes collaborateurs m'en a remis une copie achetée dans la papeterie située au rez-de-chaussée sous mon bureau de campagne. Il est maintenant connu de tout le monde qu'il a été rédigé par un agent des services de renseignement qui a déjà déstabilisé les groupuscules politiques de jeunes Mauritaniens résidents en France. Je ne le connais pas, mais il nous a été signalé à la Direction de la campagne, dès son arrivée à l'aéroport de Nouakchott en provenance de Paris, à la veille de la campagne, qu'il est envoyé en mission de taupe auprès du cabinet de Haidalla par le Directeur de la police politique. Sa forte connexion avec la police est maintenant un secret de polichinelle. Qui lui a payé ses frais de voyage de Paris à Nouakchott et ses frais de séjour à Nouakchott et de déplacement en Mauritanie? Qui l'a aidé à quitter la Mauritanie à la veille

de mon arrestation? Qui l'a aidé dans ses rêves éveillés dans sa chambre d'hôtel ou ailleurs, à l'élaboration de cette élucubration de théorie de pacotille projetant la révolution à Nouakchott dirigée par des gens dont toute l'énergie était orientée vers la préparation des opérations électorales du 07 novembre?

Non! Mes chers collègues, le régime nous accuse, mes amis et moi, parce que nous avons réussi, à un moment historique, à convaincre Haidalla de se présenter en candidat libre, au dessus des partis et des diverses forces politiques. Il a eu le courage de faire son mea-culpa et de porter un projet politique majeur susceptible de sortir notre pays de sa grave crise de confiance actuelle. C'est ça notre CRIME DE LESE MAJESTE!

Oui, je suis fier d'avoir contribué à cette candidature et, à titre principal, à la conception et à la rédaction de ce projet, dont la victoire, j'en demeure convaincu, est dans l'intérêt du pays et aurait permis la réconciliation nationale et la mise en place de nouvelles institutions plus adaptées à nos conditions. Je suis fier et satisfait d'avoir pu démontrer à la face du monde que le peuple mauritanien adhère à ce projet, que le système du pouvoir personnel est désormais minoritaire dans ce pays.

Par ce qu'il nous fait, le régime montre qu'il reste égal à lui-même: depuis 20 ans il ne sait faire face à ses adversaires politiques que par le musellement, le bannissement et l'emprisonnement arbitraire. Après les fautes commises par le régime et sa police les 3, 6, 7 et 9 novembre, plus rien n'est comme avant. La Mauritanie est entrée dans une grave zone de turbulence. C'est encore la faute de ce pouvoir. Plus personne ne sait de quoi sera fait demain et ce n'est pas en tout cas la fanfaronnade de son discours de fin de Ramadan qui pourrait conjurer les démons.

Mes chers collègues, je vous invite à partager avec moi ma certitude, résultat d'une analyse à froid de l'évolution de la situation politique et sociale de notre pays au cours des dernières années et du glissement du pouvoir exécutif vers le pouvoir personnel sans partage: il n'y a plus de cohabitation confiante entre le pouvoir actuel et le peuple mauritanien.

ISMAEL OULD AMAR
PRISON CIVILE DE BEILA, LE 26